

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2008**

**PRESENTS** : M. PERRAUD, Mme COLLET, M. TACHDJIAN (présent à partir de la délibération n° 14 ; pouvoir à M. GUICHON jusqu'à la délibération n°13), Mme REGLAIN, M. GUICHON, Mme GUIGNOT, M. VERDET, Mme MULLER-HUGON, M. HARMEL, Mme CHAPELU, M. TOURNIER-BILLON, Mme DESSOLIN, M. TARTARAT-CHAPITRE, Mme BEVAND-PELUS, M. SIBOIS, Mme LEVILLAIN, M. GUYENNET, Mme BASTIEN-PRESTAVOINE, Mme GAMBA, M. BURGOS, Mme MASCIOTRA, M. ASSUNCAO, Mme BOURDILLON, M. DUPONT, M. TAVEL, M. ODOBET, Mme FERRI, M. JAIDAN, M. MOREL.

—————

**EXCUSES** : M. MATZ (pouvoir à M. VERDET), Mme VOLAN-BURRET (pouvoir à Mme. LEVILLAIN), Mme SANDOZ (pouvoir à M. TAVEL), Mme ACCIARI (pouvoir à M. ODOBET), Mme CHEVAUCHET (pouvoir à Mme. FERRI), M. PRUNEVILLE

—————

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de Monsieur Michel PERRAUD, maire.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

-----

M. Serge ODOBET a été nommé secrétaire de séance.

-----

## Carnet du Maire

### - A l'ordre des décès :

- Le 28 mai, Monsieur Pierre Jollet ;
- Le 13 juin, Madame Maryse Carayol (belle-sœur de notre collègue Nicole Gamba) ;
- Le 14 juin, André Begon employé municipal aux services techniques à l'âge de 54 ans.

### - A l'ordre des manifestations et réceptions :

- Vendredi 20 juin : Ouverture de la fête de la Musique dès 17 h 30 à Geilles et à 20 h 30 au Centre culturel Aragon avec un concert de l'harmonie municipale d'Oyonnax et à 18h30 : Concert au Grand théâtre du Centre culturel Aragon des classes SHAM (entrée libre).
- Samedi 21 juin à 11h45 : Accueil et réception de la délégation d'Eislingen, arrivée des cyclistes et la première prestation de la journée de l'invitée d'honneur de la fête de la musique : La Stadtkapelle.
- Samedi 21 juin : La fête de la Musique bat son plein à partir de 10 h 00 des ateliers de découverte d'instruments à la Grenette, des animations en continu devant le Centre culturel Aragon de 11 h00 à 21 h 00 et des animations en plusieurs points en centre ville pour terminer la fête par une nuit de concerts au Parc René Nicod de 20 h 30 à très tard. Le Maire de notre ville jumelle Gunther Frank et toute la délégation vivront cette fête avec nous.
- Vendredi 4 juillet : A partir de 19 h 00 , Ciné plein air au Parc René Nicod
- Samedi 5 juillet : Fête du Quartier de la Forge
- Dimanche 6 juillet de 10 h à 20 h : 4<sup>ème</sup> Contest au skate park et toute la journée en même temps, se déroulera le 3<sup>ème</sup> rassemblement du VHCO (véhicules club historique Oyonnax) sur le Parking de Valexpo.
- Dimanche 13 juillet : Soirée champêtre au Parc René Nicod avec un spectacle de rue devant la Maison de la sécurité dès 18 h30, puis défilé des sapeurs pompiers en Centre ville et en retour au parc pour une animation musicale sous le kiosque.
- Lundi 14 juillet : feu d'artifice au stade Charles Mathon 22 h30 avec une ouverture des trois accès au Stade dès 20 h.
- Vendredi 25 juillet : Ciné plein air au Parc Leclerc de la Plaine à partir de 19 h.
- Enfin, reprenez dès à présent votre soirée du 12 septembre, pour la 1<sup>ère</sup> édition de la Ville aux Rollers.

### - A l'ordre des arrivées et des départs :

- Monsieur P. Lopez , DGS quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> août prochain.
- Monsieur D. Medori, DGA nous quittera le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

### - Le calendrier de l'assemblée :

- le 27 juin : Réunion du conseil municipal pour l'élection des Grands électeurs pour les sénatoriales 2008 à 19h et divers points à 20h.

- **Point rapide sur les projets de la Municipalité :**

Mes Chers Collègues, à chaque Conseil je vous informerai sommairement des avancés de nos travaux et des grands projets :

■ **En ce qui concerne la restructuration et l'organisation des services :**

Depuis mon arrivée et avec mes adjoints, nous avons rencontré les services de notre collectivité à l'exception de la Direction des Sports et des Services Culturels que nous rencontrerons très prochainement. Ces réunions ont permis de constater des manques et des défaillances organisationnels mais aussi et surtout un réel besoin de formation du personnel dans les différents domaines d'activité et de suivi des évolutions de carrières. Aussi, un manque cruel d'une vraie direction des ressources humaines avec des missions définies est apparu tout au long de ces entretiens. Sur ce point, le recrutement prochain d'un directeur ou d'une directrice de la RH en soutien de la responsable qui a fait valoir ses droits à la retraite, permettra incontestablement de gérer et de suivre les personnels de la collectivité sur des plans de formations, des remises à niveau, la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des carrières), les avancements et promotions, les recrutements, les évaluations et j'en passe. Soucieux du devenir et de la pérennisation des emplois, j'aspire à ce que l'ensemble du personnel puisse bénéficier de toutes les conditions pour leur évolution professionnelle. D'un point de vue structurel, j'ai demandé la réorganisation de l'Etat civil avec un renfort, du service scolaire, du service du personnel et du service financier.

- Les **travaux sur la RD13** : tout le monde aura remarqué ou subi les travaux sur la RD 13 qui ont démarré début juin en direction de Veyziat. En effet, la ville d'Oyonnax procède aux travaux d'aménagement de cette voie en cofinancement avec la Communauté de Communes d'Oyonnax et le Conseil général de l'Ain pour un coût global de 1,7 M€ Cet aménagement consiste en la création d'un trottoir à droite en montant afin de sécuriser les piétons ; trottoir qui sera partagé avec les cyclistes et protégé par des barrières de sécurité. L'éclairage public de la voie sera créé, le revêtement de la chaussée remis à neuf et des aménagements paysagés créés. La durée prévisionnelle des travaux est de 4 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2008.

- Les **aménagement de différentes aires de jeux** rue Pierre Lotti, Saint Exupery et le terrain de foot Berthelot sont d'ores et déjà lancés.

- En ce qui concerne **les programmes de réhabilitation des chaussées**. La ville d'Oyonnax procède actuellement à la rénovation du revêtement routier dans diverses rues de la Commune. Ces rénovations consistent en :

- Le rabotage total ou partiel de l'ancien revêtement suivant son usure et sa déformation.
- La fourniture et mise en œuvre du nouveau revêtement routier. Ce revêtement routier d'un type de fabrication écologique a été mis œuvre pour la 1<sup>ère</sup> fois sur Oyonnax.

Ce type de fabrication à basse température « enrobé tiède » permet de supprimer les émanations de fumée et d'odeur par rapport aux enrobés à chaud habituels.

Cette fabrication a plusieurs avantages :

- Diminution de la gêne occasionnée aux riverains
- Amélioration des conditions de travail du personnel
- Economie d'énergie et réduction d'émission des gaz à effet de serre.

Une 1<sup>ère</sup> phase a été réalisée sur la Commune à savoir :

- Rue Eugénie COTTON
- Boulevard Arthur CANDOR
- Rue Jean DONIER
- Rue Emile ECUYER
- Place JACQUARD

Une 2<sup>ème</sup> phase aura lieu fin juillet 2008 à savoir :

Rue Eugène POTTIER  
Rue de la PAIX  
Rue de RIEZ  
MASSIAT

- En ce qui concerne **les Affaires scolaires**. Avec mon adjointe C. Reglain, nous avons décidé de mettre en place à partir de la rentrée scolaire 2008 de nouveaux horaires aménagés pour le périscolaire (garderie et étude), soit de 7 h 30 – 8 h 20 pour l'accueil du matin ; 11 h 30 – 12 h 15 pour le midi et 16 h 30 -18 h 15 : pour les études du soir. Ce service sera à disposition des familles dont les parents travaillent et sera un service gratuit. A titre d'information, le coût de cette mesure pour la collectivité pour une année scolaire complète s'élèvera à 155 000 €
- **Quelques mots sur le PRE** (Programme de réussite éducative), dossier conduit avec rigueur et beaucoup de dextérité par mes adjointes M. Hugon et C. Reglain : Ce PRE est donc en cours d'élaboration. Une équipe sous l'égide de Mme Hugon travaille sur la consultation du dossier qui devra être impérativement remis avant le 15 juillet si nous voulons bénéficier des aides de l'Etat à hauteur de 150 000 € Pour rappel, il s'agit d'un dispositif de repérage et de suivi des enfants en difficulté pluridisciplinaire dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la scolarité et du social. Ce suivi est individuel et prend en compte la globalité de l'enfant, sa famille et son environnement
- **Quelques mots sur le CUCS** (Contrat urbain de cohésion sociale) : Ce contrat a été mis en place par la ville d'Oyonnax. Il s'agit d'un plan de politique de la ville portant sur les quartiers de la Forge, la Plaine, Berthelot, Nierme, Geilles et la Tuilerie. L'objectif de ce dossier très lourd repris entièrement par notre nouvelle municipalité est d'ouvrir ces quartiers à la ville, de les désenclaver, d'y développer le lien social en s'appuyant sur l'initiative des habitants (exemple des fêtes de quartiers), d'y intégrer des antennes pour répondre à leurs préoccupations et les aider à résoudre leurs problèmes Ainsi, deux élus par quartier ont choisi d'être les « référents » de la Mairie, c'est-à-dire, les interlocuteurs privilégiés des habitants – interface entre eux et la Mairie. Des réunions de quartier ont déjà eu lieu pour résoudre des problèmes ou aider à la réalisation de projets. D'autres se mettent en place. Dans tous les cas, les associations et les centres sociaux participent et apportent leur expérience et leurs contacts aux élus.
- **Quelques mots sur le Diagnostic santé**. Là encore, un dossier très lourd engagé dans le cadre de la politique de la ville par notre adjointe, Mme Hugon. Dans le cadre du CUCS, un diagnostic santé est en cours de réalisation sur la ville d'Oyonnax par l'ORS (Observatoire Régional de la Santé). La partie quantitative est réalisée. Il s'agit de statistiques portant sur les pathologies les plus fréquentes selon le sexe, l'âge, l'origine, le métier, les catégories socioprofessionnelles, etc.. L'analyse quantitative est en cours de réalisation : interviews individuels ou de groupes des professions médicales et paramédicales, d'habitants de la ville, des assistants sociaux, etc. Ce diagnostic santé permettra d'avoir une vue complète et objective de l'état de santé de la population et de mettre en place des réponses adaptées.
- Pour coordonner ces différentes missions supportées actuellement par nos adjointes et moi-même, nous nous attacherons les services d'un **Directeur de la politique de la ville** en lien avec tous les acteurs locaux.
- **Le calendrier de l'assemblée** : une réunion exceptionnelle du conseil municipal en vue de la désignation des délégués pour l'élection des sénateurs aura lieu vendredi 27 juin

Monsieur le maire remercie l'assemblée de son attention.

## Examen de l'ordre du jour

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil depuis la séance précédente en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

#### SIGNATURE DE CONTRATS OU CONVENTIONS CONCLUS AVEC :

Madame DA SILVA SEMEDO Maria pour la location de la parcelle de terrain n°17, avec gloriette, située lieu-dit « Le Bozet », du 1er mars au 31 décembre 2008, avec renouvellement annuel par tacite reconduction.

Montant de la redevance pour l'année 2008..... 150,15 €

Madame TRACEY BOOT de la compagnie « Théâtre transformations », pour la création d'ateliers au profit des Arts Plastiques en mars et avril 2008.

Montant net (comprenant la prestation, le transport et les repas).....1 800 €

Monsieur GHIDONI Armando pour l'écriture d'une pièce, style Jazzy, au profit des élèves du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de la Ville, et sera présent aux séances de travail les 12 et 13 juin 2008.

Montant net de la prestation.....1 000 €

Frais de restauration.....50 €

Frais d'hébergement.....132 €

Frais de déplacement.....261 €

Monsieur WOHLFHART Michel, sculpteur, pour une intervention auprès des élèves des ateliers d'arts plastiques dans le cadre de la thématique « Terre d'Afrique », du 27 au 30 Mai 2008. La Ville prendra à sa charge les repas et le transport de l'artiste sur présentation de factures.

Montant net.....1 440 €

Monsieur PEHLIVAN Mevlut pour la location de la parcelle de terrain n°7, avec gloriette, située lieu-dit « Le Bozet », du 1er mai au 31 décembre 2008, avec renouvellement annuel par tacite reconduction.

Montant de la redevance pour l'année 2008..... 92,04 €

L'Association BABY CLUB pour la mise à disposition, à titre gratuit, du rez de chaussée du club house de rugby situé au stade Charles Mathon pour une journée pique-nique le 6 juillet 2008.

Monsieur le Président de la REGION RHÔNE-ALPES pour la mise en place d'un dispositif intitulé carte « M'ra ! » du 1er Juin de l'année scolaire en cours au 31 Mai de l'année suivante avec effet à la date de signature de la convention soit le 14 Avril 2008 jusqu'au 31 Mai 2011.

Participation de la Région correspondant au prix des entrées effectuées par le détenteur de la carte.

OYO PATCH pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle n°25 de la Maison des Sociétés à compter du 1er Mai 2008 avec renouvellement annuel par tacite reconduction.

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'AIN pour une formation de recyclage aux premiers secours au profit du personnel du Centre Nautique, soit dix personnes, le 31 Mars 2008.

Montant net par candidat.....70 €

CETE APAVE SUDEUROPE pour une formation de Sauveteurs Secouristes du Travail pour Monsieur COLLET Hervé, les 7 et 14 Mai 2008.

Montant HT.....360 €

#### MISE À DISPOSITION DE VALEXPO A :

Monsieur YILMAZ Savas, le 11 mai 2008, pour l'organisation d'un baptême.

Montant HT.....1 205,48 €

L'Association MAGHREBINE ISLAMIQUE, le 17 mai 2008, pour l'organisation d'une réunion inter associations.

Montant HT.....285,08 €

L'union locale CGT, le 29 mai 2008, pour l'organisation d'une réunion publique sur le thème de la plasturgie.

Montant HT.....292,58 €

Monsieur CIVIL Omer, le 24 Mai 2008, pour l'organisation d'un baptême.

Montant HT.....1 205,48 €

#### SIGNATURE D'AVENANTS PASSES AVEC :

La Section Lyonnaise des Amasseurs de Mots pour la modification des articles 1 et 2 de la convention initiale :

Le Collectif met à disposition un maître de cérémonie, Marc CASIMIRO DE SAN LEANDRO, et un slameur, Olivier BOYRON, pour une présentation finale le 15 mai 2008.

Le collectif recevra la somme de deux cachets d'intermittence de 120 €net chacun.

#### SIGNATURE DE MARCHES SANS FORMALITE PREALABLES POUR :

La fournitures de plantes pour le fleurissement annuel de printemps, d'été et d'automne – Année 2008 – lot n°8 Chrysanthèmes, avec les établissements JUNIQUE Lucien, prenant effet à partir de la date de notification du marché, soit le 2 Mai 2008, pour une durée de 9 mois.

Montant H.T minimum.....4 000 €

Montant H.T. maximum..... 6 000 €

Marché n° MAPA0806

Un accord cadre pour la fourniture de livres scolaires, avec les Papeteries PICHON SAS, LDA PAPETERIE et Papeterie DEVELAY prenant effet à partir de la date de notification du marché, soit le 14 Mai 2008, jusqu'au 31 mars 2009.

Montant H.T minimum.....8 000 €

Montant H.T. maximum.....30 000 €

Marché n° MAPA0813

Un accord cadre pour les fournitures scolaires, avec les Papeteries PICHON SAS, LDA PAPETERIE et Papeterie DEVELAY prenant effet à partir de la date de notification du marché, soit le 14 Mai 2008, jusqu'au 31 mars 2009.

Montant H.T minimum.....30 000 €

Montant H.T. maximum.....50 000 €

Marché n° MAPA0814

La fourniture de produits d'entretien ménager avec PAREDES, prenant effet à partir de la date de notification du marché, soit le 26 Mai 2008, pour une durée de un an.

Lot n°1 : papier d'hygiène et d'essuyage

Montant H.T minimum .....10 000 €

Montant H.T. maximum .....25 000 €

Lot n°2 : articles d'entretien ménager

Montant H.T minimum .....18 000 €

Montant H.T. maximum .....50 000 €

Marché n° MAPA0815

Le programme de réhabilitation de chaussées – Année 2008 – avec l'entreprise SCREG SUD-EST , à partir de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux et pour une durée de 3 semaines.

Montant HT des travaux.....203 196 €

**Le conseil municipal prend acte des décisions prises par monsieur le maire par délégation du conseil municipal.**

# 1. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2007

## Budget principal

M. VERDET présente la synthèse du compte administratif 2007 relatif au budget principal.

M. ODOBET regrette que le document de synthèse n'ait pas été communiqué avant la séance.

M. le MAIRE explique que compte tenu des problèmes de désorganisation, il n'a pas été possible de faire mieux. Il rappelle que la responsable des finances a quitté ses fonctions quelques jours avant les élections. Il tient à remercier la responsable des finances par intérim ainsi que le directeur de cabinet pour la quantité de travail fournie.

M. ODOBET s'associe aux remerciements de monsieur le MAIRE concernant la quantité de travail et constate une bonne gestion qui n'a toutefois pas permis les investissements dont la ville a besoin.

M. le MAIRE fait remarquer que la nouvelle administration générale aura un important travail de réorganisation à mener.

Monsieur VERDET développe les points importants du compte administratif 2007.

## I – POUR LE BUDGET PRINCIPAL

### A – PRESENTATION GENERALE PAR NATURE

#### [A-1- La section de fonctionnement :](#)

#### a) Pour ce qui concerne les **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : (avec contentieux du centre nautique)**

CA 2007 - Dépenses de fonctionnement						
Chapitres	Libellé	Réalisé 2006	Crédits 2007 BP+BS+DM	Réalisé 2007	% Réalisation	variation 2007/2006
O11	Charges à caractère général	7 626 325	8 851 725	7 318 880	82,68%	-4,03%
O12	Charges de personnel	14 481 251	15 209 254	14 448 711	95,00%	-0,22%
65	Autres charges de gestion courante	4 863 790	5 201 813	4 947 335	95,11%	1,72%
66	Charges financières	363 385	465 000	247 488	53,22%	-31,89%
67	Charges exceptionnelles	433 321	626 690	1 122 250	179,08%	158,99%
O14	Atténuation de produits		822	822	100,00%	
<b>Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)</b>		<b>27 768 072</b>	<b>30 355 304</b>	<b>28 085 487</b>	<b>92,52%</b>	<b>1,14%</b>
<i>Opérations d'ordre</i>		<i>588 323</i>	<i>811 180</i>	<i>795 469</i>		
<b>Total dépenses (hors virement)</b>		<b>28 356 395</b>	<b>31 166 484</b>	<b>28 880 956</b>		
<i>Virement</i>			<i>6 680 147</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>28 356 395</b>	<b>37 846 631</b>	<b>28 880 956</b>		



## b) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : (hors contentieux du centre nautique)

CA 2007 - Dépenses de fonctionnement						
Chapitres	Libellé	Réalisé 2006	Crédits 2007 BP+BS+DM	Réalisé 2007	% Réalisation	variation 2007/2006
O11	Charges à caractère général	7 626 325	8 851 725	7 318 880	82,68%	-4,03%
O12	Charges de personnel	14 481 251	15 209 254	14 448 711	95,00%	-0,22%
65	Autres charges de gestion courante	4 863 790	5 201 813	4 947 335	95,11%	1,72%
66	Charges financières	363 385	465 000	247 488	53,22%	-31,89%
67	Charges exceptionnelles	433 321	1 200 022	548 917	45,74%	26,68%
O14	Atténuation de produits		822	822	100,00%	
<b>Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)</b>		<b>27 768 072</b>	<b>30 928 636</b>	<b>27 512 154</b>	<b>88,95%</b>	<b>-0,92%</b>
<i>Opérations d'ordre</i>		<i>588 323</i>	<i>811 180</i>	<i>795 469</i>		
<b>Total dépenses (hors virement)</b>		<b>28 356 395</b>	<b>31 739 816</b>	<b>28 307 623</b>		
<i>Virement</i>			<i>6 680 147</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>28 356 395</b>	<b>38 419 963</b>	<b>28 307 623</b>		

La progression des dépenses réelles par rapport à 2006 est très légèrement supérieure à celle de 2007.

L'impact de cette évolution est principalement dû au paiement des sommes relatives au contentieux du Centre Nautique, soit un montant global de 573 332 €. L'évolution des dépenses de fonctionnement, hors impact de cette dépense exceptionnelle serait de -0,97 % par rapport aux dépenses de fonctionnement de 2006.

On peut constater également une relative stabilisation des dépenses de fonctionnement due notamment :

- à la maîtrise des dépenses de personnel et d'achats courants liée à la mise en place d'une analyse financière mensuelle,
- au non recours aux emprunts nouveaux (pas de tirage)

### Détail des principaux postes de dépenses :

#### **– Les Charges à caractère général ( c/011 ) : - 4,03 %**

Globalement les charges à caractère général (frais généraux, énergie, fournitures de voirie et autres) diminuent de 4,03 % par rapport à 2006.

#### **– Les Frais de personnel (c/012) : - 0,22 % (- 32 500 €)**

On constate une diminution de ce poste de dépense s'expliquant par le non remplacement de départs de différents personnels.

#### **– Autres charges de gestion courante (c/65): + 1,72 % (soit 83 500 €)**

Ce poste est en progression par rapport à 2006, il intègre entre autres :

- Les subventions versées aux associations qui affichent globalement une hausse de 44 000 €
- Les participations à divers organismes
- Les participations à Oyonn'act chargée du CUCS qui font apparaître une hausse de 49 000 €

**– Charges financières (c/66) : - 31,89 %**

Les charges financières sont en diminution de 31,89 % par rapport à 2006 suite à l'extinction d'une partie de la dette et à la non contractualisation de nouveaux emprunts.

**– Charges exceptionnelles (c/67): (+ 581 400 €)**

Ce poste connaît en 2007 une hausse très importante liée à l'indemnité transactionnelle versée à la société Baudin-Châteauneuf pour le Centre Nautique soit 573 332 €

**Conclusion de M. VERDET sur les dépenses de fonctionnement :**

« Sur ce bilan de l'ancienne municipalité, on peut constater que les dépenses de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) enregistrent une baisse par rapport à l'exercice 2006.

La mise en place d'un véritable contrôle de gestion devrait permettre d'optimiser les coûts sans pour autant les rationaliser fortement tout en nous permettant pour notre mandature de maintenir une marge d'autofinancement nécessaire au financement des projets futurs. En ce sens, une « réforme » globale de la gestion de la ville est en cours de réflexion pour une mise en place pour l'année 2009, permettant de programmer et de phaser les grands projets que notre municipalité aura à mettre en œuvre sur une analyse de prospective financière dans le respect des indicateurs et autres ratios financiers obligatoires. »

**c) En ce qui concerne Les RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

CA 2007 - Recettes réelles de fonctionnement						
Chapitres	Libellé	Réalisé 2006	Crédits 2007 BP+BS+DM	Réalisé 2007	% Réalisation	variation 2007/2006
O13	Atténuation de charges	1 262 582	1 270 919	1 232 515	96,98%	-2,38%
70	Produits de gestion courante	1 461 443	1 278 200	1 357 806	106,23%	-7,09%
73	Impôts et taxes	19 977 311	20 206 337	20 405 683	100,99%	2,14%
74	Dotations - Subventions - Participations	9 586 960	9 556 598	9 849 867	103,07%	2,74%
75	Autres produits de gestion courante	838 026	1 102 125	1 086 836	98,61%	29,69%
76	Produits financiers	6 899	5 219	5 219	100,00%	-24,35%
77	Produits exceptionnels	162 141	53 175	206 534	NS	27,38%
<b>Total recettes réelles</b>	<i>(hors résultats antérieurs et opérations d'ordre)</i>	<b>33 295 362</b>	<b>33 472 573</b>	<b>34 144 460</b>	<b>102,01%</b>	<b>2,55%</b>
	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>3 750</i>	<i>4 673</i>	<i>4 673</i>		
	<i>Excédent fonctionnement reporté</i>		<i>4 942 717</i>	<i>0</i>		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 299 112</b>	<b>38 419 963</b>	<b>34 149 133</b>		

En 2007, la hausse des recettes de fonctionnement est de + 2,55 %. L'autofinancement ainsi dégagé sera destiné au financement de nouveaux investissements tout en préservant des marges de manœuvre permettant d'asseoir une stratégie fiscale inchangée et une dette très mesurée.

**– Atténuation de charges (c/013): - 2,38 % (- 30 067 €)**

Ce chapitre regroupe les remboursements divers, notamment les quotes-parts demandées aux budgets annexes en contrepartie des frais de personnel supportés intégralement par le budget principal.

**– Produits de gestion courante (c/70) : - 7,09 %**

Ce chapitre constate entre autres les recettes des diverses régies municipales qui enregistrent une diminution par rapport à 2006.

Cette diminution est constatée en particulier dans les domaines culturels et sportifs.

Parallèlement, les restaurants municipaux et les crèches enregistrent respectivement des hausses de + 13 937 € et + 8 583 €

**– Impôts et taxes ( c/73) : + 1,91 %**

La fiscalité « ménages » enregistre une progression de 2,92 %, due à l'augmentation des bases physiques et légales, puisque les taux de fiscalité n'ont pas progressé depuis plusieurs années.

La dotation de développement versée par la CCO est en augmentation de 43,49 %.

Libellé	Réalisation 2006	Réalisation 2007	Variation 2007/2006	Variation 2007/2006
Fiscalité "ménages"	8 765 235	9 020 962	2,92%	-100,00%
Dotation de compensation	8 005 919	8 005 919	0,00%	-100,00%
Dotation de développement	376 768	540 631	43,49%	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>17 147 922</b>	<b>17 567 512</b>	<b>2,45%</b>	<b>-100,00%</b>

Les recettes induites par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont également en hausse de 1,80% par rapport à la réalisation 2006.

**– Dotations, subventions, participations (c/74): + 2,74 %**

- Il s'agit essentiellement des ressources provenant des dotations, compensations et participations financières de l'Etat, dont l'évolution classique avoisine la hausse constatée en 2006.

**– Autres produits de gestion courante (c/75): + 29,69 % (soit + 248 810 €)**

Ce résultat provient exclusivement d'une recette exceptionnelle de reversement de l'excédent de fonctionnement du budget des forêts sur le budget ville (316 500 €).

**– Produits financiers (c/76): - 24,35 %**

Ce chapitre enregistre des remboursements d'emprunts par les Budgets Annexes : baisse suite à l'extinction de la dette de ces deux secteurs d'activité.

**– Produits exceptionnels (c/77) : + 27,38 % (44 393 €)**

Ce poste connaît une évolution très disparate d'une année sur l'autre, puisqu'il enregistre, d'une part, les écritures de sorties d'actif, d'autre part les remboursements d'assurances sur les sinistres.

Il augmente cette année par suite de remboursements d'assurances plus importants qu'en 2006 et d'absence d'inscriptions de sorties d'actif.

**Conclusion de M. VERDET sur les recettes de fonctionnement**

« En conclusion, pour le fonctionnement, l'excédent enregistré en 2007 est le plus important des 3 dernières années. Toutefois, la destination de cet excédent n'avait pas été anticipé par l'ancienne municipalité au budget primitif 2008 et le sera dans le budget supplémentaire dont je vais vous retracer les grandes lignes tout à l'heure. Enfin, je tiens à nouveau à vous rappeler l'intérêt de dégager des marges d'autofinancement mais en soulignant la transparence et la destination réelle de ces dernières. Ce sera la position de transparence de notre mandature. »

## A-2- La section d'investissement :

### a) Pour les DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CA 2006 - Dépenses d'investissement + reports					
Chapitres	Libellé	Prévisions BP+BS+DM	Réalisations 2007	% réalisation	Reports
10-13	Dotations fonds divers - subventions	4 265	765		
16	Emprunt	1 435 272	1 345 560	93,75%	
20-21-23-45	Dépenses d'équipement	17 170 979	6 495 747	37,83%	10618713,48
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total dépenses d'investissement d'ordre)</b>		<b>18 610 516</b>	<b>7 842 073</b>	<b>42,14%</b>	<b>10 618 713</b>
	Opérations d'ordre	111 422	4 673		106749
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>18 721 938</b>	<b>7 846 745</b>	<b>41,91%</b>	<b>10 725 462</b>

Au vu des prévisions, tous les engagements pris en investissement en 2007 n'ont pas pu être réalisés en totalité.

C'est pourquoi, le montant des reports est important.

En effet, nombreux de ces travaux ont été inscrits au B.S 2007.

Commentaires de M. VERDET

« Vous trouverez dans le document (pages 12 à 15) qui vous a été remis, le détail des opérations d'investissement par action politique ne faisant pas l'objet de commentaires, que vous comprendrez, mes chers collègues, n'étant pas ceux de la majorité actuelle. Simplement en vous indiquant un très faible niveau d'investissement en 2007 ».

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2007				
Opérations	Réalisé		Reports	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>				
Achat de véhicules	197 217		91 410	
Matériel, mobilier et travaux aux Services Techniques	35 900		74 049	
Matériel bureautique services généraux	2 922		6 861	
Matériel informatique	41 898		78 864	
Travaux cimetière, monument aux morts	106 661		15 297	
Travaux mur Brillat-Savarin	660		129 340	
Travaux Mairie Annexe de Veyziat	20 465		49 293	
Restitution de cautions	500			
Ecritures comptables	4 673			
Emprunts	1 345 060	39 060		3 500 000
Recettes investissement (TLE,FCTVA...)		754 853		
<b>TOTAL FONCTION 0</b>	<b>1 755 956</b>	<b>793 913</b>	<b>445 115</b>	<b>3 500 000</b>
<b>FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>				
Centre de secours - achat millièmes	193 237			
Sécurité et divers	8 926		1 074	
Vidéosurveillance	421 272	96 000	333 492	
<b>TOTAL FONCTION 1</b>	<b>623 435</b>	<b>96 000</b>	<b>334 567</b>	<b>0</b>
<b>FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>				
Informatisation	15 833			
Acquisition matériel et mobilier	3 266		1 150	
Travaux dans les écoles et divers	161 418		118 578	
Ecole maternelle nord			638 395	
Travaux restaurants scolaires	6 992			
<b>TOTAL FONCTION 2</b>	<b>187 509</b>	<b>0</b>	<b>758 123</b>	<b>0</b>
<b>FONCTION 3 - CULTURE</b>				
Matériel et mobilier Bibliothèque			2 577	
Achat d'instruments de musique	5 895			
Acquisition de matériel informatique	5 377		623	
Acquisitions diverses pour les arts plastiques	5 755			
Objets de collection pour le Musée et divers expositions	8 975		3 000	
Rénovation Système Sécurité Incendie Centre Culturel	27 147		203 551	
Travaux Centre Culturel (étanchéité, jardinières)	75 924			
Programme de travaux du Musée de la Grande Vapeur	37 362	364 132	4 557 949	2 005 383
Travaux Valexpo	27 508		60 823	
<b>TOTAL FONCTION 3</b>	<b>193 943</b>	<b>364 132</b>	<b>4 828 522</b>	<b>2 005 383</b>

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2007				
Opérations	Réalisé		Reports	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE</b>				
Acquisition divers équipements sportifs	21 685			
Stade Mathon	287 248	12 700	244 530	
Hall des sports	6 742			
Base de canoë kayak de Lavancia	41 499		144 622	
Réfection tennis	3 573		62 891	
Boulodrome	128 111		153 445	
Travaux sur terrains de sport	44 490	25 000	50 217	
Programme du centre nautique	24 212		78 618	
Divers plateaux sportifs	4 084			
<b>TOTAL FONCTION 4</b>	<b>561 644</b>	<b>37 700</b>	<b>734 323</b>	<b>0</b>
<b>FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES</b>				
Aménagement centre social au centre-ville	482 116	47 160	32 401	39 440
Travaux au CLSH Saint Exupéry	1 584		118 416	48 960
<b>TOTAL FONCTION 5</b>	<b>483 700</b>	<b>47 160</b>	<b>150 817</b>	<b>88 400</b>
<b>FONCTION 6 - FAMILLE</b>				
Achat de matériel	6 013			
Achat de bâtiment				
Pôle Petite Enfance	2 272		54 104	
<b>TOTAL FONCTION 6</b>	<b>8 286</b>	<b>0</b>	<b>54 104</b>	<b>0</b>

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2007				
Opérations	Réalisé		Reports	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS - ENVIRONNEMENT</b>				
Eclairage public	125 581	25 444	51 409	
Espaces verts	14 840			
Travaux de voirie	617 646		166 679	
Aménagement du parvis de l'église	76 258		132 742	
Aménagement de la Grenette			129 316	
Aménagement de la RD 13	1 200 639	77 633	1 260 116	1 160 649
Aménagement du cours de Verdun (carrefour Berchet)	698 620		122 335	
Acquisition de sanitaires publics	90 226		101 973	
Aménagement de la route du lac Genin	435 536		743	322 000
Aménagement du parking souterrain	20 837		29 163	
Urbanisme - Foncier	450 169		864 036	
Démolitions	292 398		426 012	
Travaux rivières	9 523		135 367	
Produit des amendes de police		192 393		
Participation pour non réalisation d'aires de stationnement		14 535		
<b>TOTAL FONCTION 8</b>	<b>4 032 273</b>	<b>310 005</b>	<b>3 419 893</b>	<b>1 482 649</b>
<b>TOTAL (hors résultats antérieurs et amortissements)</b>	<b>7 846 745</b>	<b>1 648 910</b>	<b>10 725 462</b>	<b>7 076 432</b>
	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 942 717		
	Excédent d'investissement reporté	1 232 295		
	Dotations aux amortissements	777 998		
	Ecritures comptables	17 470		
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT (hors écritures)</b>	<b>7 846 745</b>	<b>8 619 391</b>		
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT BRUT	772 646			
DEFICIT DES REPORTS	-3 649 030			
Rappel de l'EXCEDENT de FONCTIONNEMENT	5 268 177			
<b>EXCEDENT NET après prise en charge REPORTS</b>	<b>2 391 793</b>			

- b) Pour les **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitres	Libellé	Prévisions BP+BS+DM	Réalisations 2007	% réalisation	Reports
10	Dotations - fonds divers - réserves	670 000	754 853	112,66%	
13	Subventions d'investissement	3 087 973	777 364	25,17%	3 469 683
16	Emprunt	5 000 000	0	0,00%	3 500 000
23	Remboursement d'avances forfaitaires	123 177	77 177		
27	Autres immobilisations financières	39 060	39 060		
45	Opérations sous mandat	971 357	456	0,05%	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>9 891 567</b>	<b>1 648 910</b>	<b>16,67%</b>	<b>6 969 683</b>
	Dotations aux amortissements	811 180	795 469		
	Autres opérations d'ordre	106 749			106 749
	<b>Total des recettes (hors résultats antérieurs)</b>	<b>10 809 496</b>	<b>2 444 379</b>	<b>22,61%</b>	<b>7 076 432</b>
	Excédent investissement reporté	1 232 295	1 232 295		
	Excédent fonctionnement capitalisé		4 942 717		
	Virement	6 680 147			
	<b>TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 721 938</b>	<b>8 619 391</b>	<b>46,04%</b>	

En 2007, les ressources propres de la ville représentent 754 853 €(FCTVA et TLE), en augmentation par rapport à 2006.

Les recettes de subventions s'élèvent à 777 364 €pour le financement notamment du musée (364 131 €), de la voirie (206 928 €), de la vidéosurveillance (96 000 €), du centre social du centre-ville (47 160 €) et des équipements sportifs (37 700 €).

Compte tenu d'une marge importante de trésorerie, la prévision d'emprunt auprès des établissements bancaires (5 000 000 €sur l'ensemble de l'exercice) n'a pas été réalisée.

« Le report de 3 500 000 €d'emprunt est toutefois inscrit, par prudence, dans l'objectif de futurs projets dont nous amorcerons certaines » ajoute M. VERDET.

« Vous trouverez de la page 16 à 18 du document qui vous a été remis la ventilation par secteurs d'actions des dépenses et des recettes d'investissement. A noter, une erreur sur les tableaux puisqu'il s'agit bien dans le premier tableau des dépenses d'investissement et dans le second des recettes.

Je vous laisse le soin de parcourir le tableau synthétique des répartitions par politiques d'investissement sans vous en faire de commentaires. »

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES 2007 PAR FONCTION						
Fonctions	Dépenses			Recettes		
	Crédits 2007	Dépenses réalisées 2007	% réal.	Crédits 2007	Recettes réalisées 2007	% réal.
<b>0 - Services Généraux des administrations</b>	<b>13 812 433</b>	<b>11 305 784</b>	<b>81,85%</b>	<b>35 823 382</b>	<b>30 238 754</b>	<b>84,41%</b>
<i>Investissement (hors prélèv. et résult. antér.)</i>	4 546 525	2 869 681	63,12%	7 491 597	1 589 838	21,22%
<i>Fonctionnement (hors prélèv. et résult. antér.)</i>	9 265 908	8 436 103	91,04%	28 331 785	28 648 916	101,12%
<b>1 - Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>2 122 800</b>	<b>1 671 245</b>	<b>78,73%</b>	<b>322 825</b>	<b>393 051</b>	<b>121,75%</b>
<i>Investissement</i>	988 004	623 435	63,10%	24 000	96 000	
<i>Fonctionnement</i>	1 134 796	1 047 810	92,33%	298 825	297 051	99,41%
<b>2 - Enseignement, formation</b>	<b>4 495 431</b>	<b>3 404 983</b>	<b>75,74%</b>	<b>277 900</b>	<b>325 750</b>	<b>117,22%</b>
<i>Investissement</i>	964 446	187 509	19,44%	7 000		
<i>Fonctionnement</i>	3 530 985	3 217 474	91,12%	270 900	325 750	120,25%
<b>3 - Culture</b>	<b>9 547 735</b>	<b>4 405 128</b>	<b>46,14%</b>	<b>3 225 043</b>	<b>1 382 539</b>	<b>42,87%</b>
<i>Investissement</i>	5 043 316	193 943	3,85%	2 369 515	364 132	15,37%
<i>Fonctionnement</i>	4 504 419	4 211 185	93,49%	855 528	1 018 407	119,04%
<b>4 - Sport, jeunesse</b>	<b>5 421 373</b>	<b>4 225 370</b>	<b>77,94%</b>	<b>783 569</b>	<b>765 030</b>	<b>97,63%</b>
<i>Investissement</i>	1 419 335	563 228	39,68%	86 660	37 700	43,50%
<i>Fonctionnement</i>	4 002 038	3 662 142	91,51%	696 909	727 330	104,37%
<b>5 - Interventions sociales</b>	<b>961 462</b>	<b>898 872</b>	<b>93,49%</b>	<b>81 740</b>	<b>52 775</b>	<b>64,56%</b>
<i>Investissement</i>	524 257	482 116	91,96%	79 640	47 160	59,22%
<i>Fonctionnement</i>	437 205	416 756	95,32%	2 100	5 615	267,40%
<b>6-7 - Famille-Secteur Locatif</b>	<b>1 699 092</b>	<b>1 349 111</b>	<b>79,40%</b>	<b>527 200</b>	<b>700 407</b>	<b>132,85%</b>
<i>Investissement</i>	165 863	8 286	5,00%			
<i>Fonctionnement</i>	1 533 229	1 340 826	87,45%	527 200	700 407	132,85%
<b>8 - Aménagements et services urbains</b>	<b>11 660 900</b>	<b>8 845 945</b>	<b>75,86%</b>	<b>2 926 124</b>	<b>2 539 888</b>	<b>86,80%</b>
<i>Investissement</i>	5 070 191	2 918 548	57,56%	751 084	309 549	41,21%
<i>Fonctionnement</i>	6 590 709	5 927 397	89,94%	2 175 040	2 230 340	102,54%
<b>9 - Action économique</b>	<b>740 527</b>	<b>621 262</b>	<b>83,89%</b>	<b>318 959</b>	<b>195 317</b>	<b>61,24%</b>
<i>Investissement</i>						
<i>Fonctionnement</i>	740 527	621 262	83,89%	318 959	195 317	61,24%
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>18 721 938</b>	<b>7 846 745</b>	<b>41,91%</b>	<b>10 809 496</b>	<b>2 444 379</b>	<b>22,61%</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 739 816</b>	<b>28 880 956</b>	<b>90,99%</b>	<b>33 477 246</b>	<b>34 149 133</b>	<b>102,01%</b>
<b>TOTAL (hors prélèv. et résult. antér.)</b>	<b>50 461 754</b>	<b>36 727 701</b>	<b>72,78%</b>	<b>44 286 742</b>	<b>36 593 512</b>	<b>82,63%</b>
Prélèvement	6 680 147			6 680 147		
Excédent de fonctionnement capitalisé					4 942 717	
Excédent de fonctionnement reporté				4 942 717	0	
Excédent d'investissement reporté				1 232 295	1 232 295	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57 141 901</b>	<b>36 727 701</b>	<b>64,27%</b>	<b>57 141 901</b>	<b>42 768 524</b>	<b>74,85%</b>

Le compte administratif 2007 du budget principal et le compte de gestion 2007 du comptable public sont adoptés à l'unanimité.

## **2- POUR LES BUDGETS ANNEXES**

### **a – Budget annexe « LOCAL DE VEYZIAT »**

Ce budget n'intègre que la recette de location du bail et les excédents reportés des années précédentes.

Le compte administratif 2007 dégage un excédent de 35 797 € ainsi que vous pouvez le constater sur le tableau qui vous est présenté.

Le compte administratif 2007 du budget annexe « local de Veyziat » et le compte de gestion 2007 du comptable public sont adoptés à l'unanimité.

### **b– Budget annexe « CINEMA ATMOSPHERE »**

Pour ce budget annexe, quelques commentaires :

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 10,21 %.

Cette augmentation est constatée sur toutes les natures de dépenses (fournitures, frais de personnel, entretien, locations de films...).

On constate une augmentation de la fréquentation (+ 10,76 %) et une augmentation des produits de gestion courante (+ 30,15 %), qui regroupent essentiellement les chèques-vacances et la redevance sur la publicité.

En matière de dépenses de personnel, les sommes budgétées ont été revues à la hausse sur 2007 afin de refléter au mieux la réalité.

La section d'investissement n'enregistre aucune recette réelle, hormis l'excédent 2006 reporté et la dotation aux amortissements, ce qui dégage un excédent de 141 911 € en progression de 17,95 % par rapport à 2006.

#### **En Conclusion :**

Bien que le Compte Administratif dégage un excédent global de 141 911 €, il reste nécessaire d'équilibrer la section de fonctionnement par le biais d'une subvention du budget général (78 606 €). En 2006, cette subvention était de 13 909 €

Le compte administratif 2007 du budget annexe « Atmosphère » et le compte de gestion 2007 du comptable public sont adoptés à l'unanimité.

### **c – Budget annexe « FORETS »**

Le compte administratif 2007 fait ressortir un excédent global de 290 644 €, en baisse par rapport à 2006 (excédent 498 535 €) car une partie de l'excédent de fonctionnement de ce budget (316 000 €) a été prélevé pour financer la réfection de la route du lac Genin (435 000 €) qui supporte une fréquentation importante de grumiers.

Le compte administratif 2007 du budget annexe « Forêt » et le compte de gestion 2007 du comptable public sont adoptés à l'unanimité.



#### **d – Budget annexe « PARKINGS »**

Les dépenses engagées par la ville en 2007 correspondent au reversement au délégataire des recettes des parkings de surface majorées d'une indemnité de sujétion.

En contrepartie de l'occupation du domaine public, le délégataire a versé une somme de 13 521 €HT.

Le compte administratif 2007 du budget annexe «Parking » et le compte de gestion 2007 du comptable public sont adoptés à l'unanimité.

#### **e – Budget annexe « VALEXPO »**

Pour ce budget annexe, quelques commentaires :

Les recettes de fonctionnement sont constatées à hauteur de 91 928 €

Les recettes provenant de la location des salles ont baissé entre 2006 et 2007 en raison de l'organisation du Forum International des Plastiques tous les deux ans (en 2006 : 61 000 €).

La section d'investissement dégage un excédent d'une part par la dotation aux amortissements et d'autre part par l'excédent de 2006.

#### **En Conclusion :**

Bien que le compte administratif dégage un excédent global de 13 007 €, il reste nécessaire d'équilibrer la section de fonctionnement par le biais d'une subvention du budget général (143 224 €).

Le compte administratif 2007 du budget annexe «Valexpo » et le compte de gestion 2007 du comptable public sont adoptés à l'unanimité.

#### **f – Budget annexe « EAU »**

Pour ce budget annexe, quelques commentaires :

En dépenses, peu de changement par rapport au Compte Administratif 2006, mais la vigilance doit rester de mise grâce à une gestion rigoureuse des achats.

En ce qui concerne les recettes, les abonnés ont été plus économes sur leurs consommations d'eau et par conséquent, la recette est en forte diminution.

Il faudra être plus prudent en ce qui concerne les prévisions sur ce poste.

Les dépenses d'investissement pour le budget de l'eau en 2007 s'élèvent à 251 304 €et sont en forte progression par rapport à 2006.

Il faut toutefois indiquer que toutes les opérations programmées n'ont pu être réalisées, ce qui explique le report de la somme de 738 688 €en 2008.

Le compte administratif 2007 du budget annexe « Eau » et le compte de gestion 2007 du comptable public sont adoptés à l'unanimité.

#### **g – Budget annexe « ASSAINISSEMENT »**

Pour ce budget annexe, quelques commentaires :

L'écart est principalement dû au règlement à la CCO de la participation pour la station d'épuration.

L'augmentation devrait se poursuivre en 2008.

En ce qui concerne les recettes, c'est la même conclusion que pour le budget EAU.

Les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement ont été plus importants en 2007, car ils suivent les travaux de rénovation de voirie, notamment pour le carrefour BERCHET.

Le compte administratif 2007 du budget annexe « Assainissement » et le compte de gestion 2007 du comptable public sont adoptés à l'unanimité.

## **2. AFFECTATION DES RESULTATS 2007 DES BUDGETS DE LA VILLE**

M. VERDET expose qu'il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable du 27 décembre 2005, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2007, issus du compte administratif pour le budget principal et chaque budget annexe.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

### **Budget Principal :**

Excédent de fonctionnement :	10 210 893,97 €
Déficit d'investissement :	4 170 071,40 €
<b>TOTAL :</b>	<b>6 040 822,57 €</b>

### **Budget Eau :**

Excédent de fonctionnement :	735 867,45 €
Excédent d'investissement :	1 927 702,42 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 663 569,87 €</b>

### **Budget Assainissement :**

Excédent de fonctionnement :	936 396,24 €
Excédent d'investissement :	790 161,98 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 726 558,22 €</b>

### **Budget Forêts :**

Excédent de fonctionnement :	200 734,88 €
Excédent d'investissement :	123 510,70 €
<b>TOTAL :</b>	<b>324 245,58 €</b>

### **Budget Local commercial :**

Excédent de fonctionnement :	35 797,34 €
Excédent d'investissement :	0,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>35 797,34 €</b>

### **Budget Cinéma atmosphère :**

Excédent de fonctionnement :	0,00 €
Excédent d'investissement :	166 762,40 €
<b>TOTAL :</b>	<b>166 762,40 €</b>

### **Budget Valexpo :**

Excédent de fonctionnement :	0,00 €
Excédent d'investissement :	13 007,33 €
<b>TOTAL :</b>	<b>13 007,33 €</b>

### **Budget Parkings :**

Excédent de fonctionnement :	0,00 €
Excédent d'investissement :	0,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0,00 €</b>

M. ODOBET indique que les élus de l'opposition s'abstiendront.

L'affectation des résultats 2007 est adoptée par 28 voix (6 abstentions).

### **3. BILAN ANNUEL 2007 DES OPERATIONS FONCIERES**

M. GUICHON expose que conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières réalisées par la ville ou ses mandataires sur l'exercice budgétaire 2007.

Le conseil municipal prend acte du bilan annuel des opérations foncières.

### **4. RAPPORT ANNUEL 2007 RETRACANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

Avant de passer à l'examen du rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain au titre de l'année 2007 pris en application de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales, Mme HUGON expose les nouveaux principes que la nouvelle équipe souhaite mettre en place dans le domaine de la politique de la ville.

Elle précise tout d'abord qu'en termes de méthode, la politique de la nouvelle équipe sera fondée sur la concertation et la conduite de réunions participatives.

Elle indique ensuite que la ville va gérer en direct le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). A cette fin, un directeur de la politique de la ville va être recruté. Il sera chargé, dans le cadre d'un plan ANRU, du contrat CUCS, de préparer les plans stratégiques, de coordonner et fédérer sur le terrain tous les acteurs socio-éducatifs et socio-culturels.

M. le MAIRE remercie Mme HUGON pour le travail important qu'elle réalise dans le domaine de la politique de la ville depuis sa prise de fonction.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2007 retraçant les actions de développement social urbain.

### **5. BUDGETS SUPPLEMENTAIRES DE L'EXERCICE 2008**

M. VERDET expose au conseil le projet de budget supplémentaire 2008.

« Le présent rapport va s'attacher à vous présenter :

- les crédits reportés ( I ),
- les mesures nouvelles proposées ( II ),

#### **I – LES CREDITS REPORTEES**

Pour permettre la poursuite et l'achèvement des actions et opérations engagées avant la clôture de l'exercice 2007, il convient de reporter les prévisions de dépenses et de recettes suivantes, qui vous sont présentées in extenso dans l'annexe I du présent rapport.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
01 – Opérations non ventilables	1 136 939,37	970 900,00
02 – Administration générale	445 114,60	3 500 000,00
1 – Sécurité	358 566,65	24 000,00
2 - Enseignement	765 123,08	7 000,00
3 - Culture	4 828 521,60	2 005 383,06
4 – Sports et jeunesse	852 738,35	48 960,00
5 – Interventions sociales et santé	32 401,24	39 440,00
6 - Famille	157 530,16	
8 – Aménagements urbains	2 148 527,42	480 749,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 725 462,47</b>	<b>7 076 432,06</b>

Le présent projet de budget supplémentaire doit intégrer le financement des reports dont le manque à financer s'élève à 3 649 030,41 €. Vous trouverez ci-dessous le détail des reports à financer sur 2008 correspondant à des engagements juridiques et financiers pris sur l'exercice 2007 et dont l'exécution est prévue sur l'exercice 2008.

**A – LES DEPENSES REPORTES 2007/2008 :** **+ 10 725 462,47 €**

1 – Les ajustements des crédits de paiements pour l'opération – 10 – Autres bâtiments : + 5 462 329,99 €

Il s'agit des crédits de paiements 2007 non consommés et dont la réalisation se poursuit en 2008 :

2 – Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération - 12 – Installations sportives : + 734 322,60 €

3 – Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération – 14 – Urbanisme, Foncier : + 725 819,03 €

4 – Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération – 15 – Parcs Autos : + 91 410,28 €

5 – Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération – 18 – Centres Sociaux : + 150 816,99 €

6 – Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération – 19 – Pôle Petite Enfance : + 157 530,16 €

7 – Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération – 23 – Ecoles 1<sup>er</sup> degré : + 765 123,08 €

8 – Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération – 24 – Voirie : + 1 287 420,27 €

9 – Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération – 27 – Services Techniques : + 72 616,77 €

10 – <u>Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération - 28 – Hôtel de Ville :</u>	<u>+ 85 724,52 €</u>
11 – <u>Les ajustements des crédits de paiement pour l'opération - 29 – Réseaux Electriques :</u>	<u>+ 55 409,41 €</u>
12 – <u>Les ajustements des crédits de paiement pour les opérations non ventilable :</u>	<u>+ 1 136 939,37 €</u>

*Au total, les reports 2007 sur 2008 en dépenses s'élèvent à 10 725 462,47 €.*

**B – LES RECETTES REPORTEES 2007/2008 :** **+ 7 076 432,06 €**

Les ajustements des reports de recettes correspondent à des recettes inscrites en 2007 non recouvrées mais attendues, pour partie, en 2008.

1 – Les ajustements des recettes sur les crédits de paiement 2007 pour l'opération – 10 – autres bâtiments : + 2 005 383,06 €

• Subventions Etat et Département pour rénovation Grande Vapeur + 2 005 383,06 €

2 – Les ajustements des recettes sur les crédits de paiement 2007 pour l'opération – 18 – Centres sociaux : + 88 400,00 €

• Subventions CAF pour travaux au Centre Social Saint Exupéry + 48 960,00 €  
 • Subventions CAF pour travaux au Centre Social Est + 39 440,00 €

3 – Les ajustements des recettes sur les crédits de paiement 2007 pour l'opération – 23 – Ecoles 1<sup>er</sup> degré : + 7 000,00 €

• Remboursement d'avances forfaitaires sur marchés de travaux + 7 000,00 €

4 – Les ajustements des recettes sur les crédits de paiement 2007 pour l'opération – 24 – Voirie : + 500 749,00 €

• Remboursement d'avances forfaitaires sur marchés de travaux + 35 000,00 €  
 • Subvention du Département pour travaux route Lac Genin + 37 000,00 €  
 • Subvention de la C.C.O. pour création giratoire Berchet + 322 000,00 €  
 • Annulations de mandats sur exercices antérieurs + 106 749,00 €

4 – Les ajustements des recettes sur les crédits de paiement 2007 pour l'opération – 29 Réseaux électriques : + 4 000,00 €

• Remboursement d'avances forfaitaires sur marchés de travaux + 4 000,00 €

5 – Les ajustements des recettes sur les crédits de paiement 2007 pour les opérations non ventilables : + 4 470 900,00 €

• Emprunts nouveaux + 3 500 000,00 €  
 • Subventions diverses pour travaux RD 13 + 970 900,00 €

*Au total, les reports 2007 sur 2008 en recettes s'élèvent à 7 076 432,06 €.*

---oOo---

## **II – LES PROPOSITIONS NOUVELLES**

**A – LES RECETTES NOUVELLES :** **+ 9 706 266,91 €**

**1 – Report des excédents de fonctionnement cumulés :** **+ 10 210 893,97 €**

Il s'agit de l'intégration au budget supplémentaire des excédents de fonctionnement constatés au compte administratif 2007.

**2 – Transferts de l'Etat, de la fiscalité et taxes diverses :** **+ 313 762,00 €**

Les recettes de la fiscalité et des dotations de l'Etat ont été chiffrées pour leur plein rendement dès le budget primitif sur la base des informations connues au moment de sa préparation. Ainsi, après que certains éléments définitifs aient été transmis par l'Etat, il est possible de procéder aux ajustements à hauteur de 313 762 €

**3 – Ajustements de recettes prévisionnelles liées aux répartitions communautaires :**  
**+844 939,00 €**

Il s'agit en premier lieu de l'inscription des dotations de développement et de solidarité communautaire qui n'avaient pas été inscrites au budget primitif 2008 pour un montant de + 808 915,00 €

Il s'agit dans un deuxième temps d'ajustements prévisionnels sur l'évolution physique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de + 36 024,00 €

**4 – Participations financières diverses :** **+ 70 500,00 €**

Il s'agit :

- d'une participation de la CAF pour le lancement du Projet de « CUCS » pour 2008 en fonctionnement acquis en mai dernier pour un montant de + 10 000 €;
- du remboursement des frais de formation pour les policiers municipaux ;
- de la contrepartie en recettes de l'évolution de la valeur faciale des tickets restaurants délivrés au personnel passant de 2,10 € à 3 €, avec une participation à 50 % de la collectivité.

**5 – Un ajustement des taxes indirectes :**  
**+ 14 496,00 €**

Il s'agit d'une régularisation positive du produit des amendes de police.

**6 – Les inscriptions complémentaires pour le fonctionnement et la maintenance des bâtiments :**  
**+ 60 040,00 €**

Il s'agit d'une subvention de la CAF pour les travaux du Centre social Est.

**7– Les ajustements de crédits en matière d'urbanisme et de voirie :**  
**+ 193 019,00 €**

Il s'agit :

- de subventions pour l'aménagement des terrains de sport Berthelot et Saint Exupéry dont vous trouverez la contrepartie en dépenses ci-après, soit 50 000 € financés par la Région ; 5 000 € financés par le Conseil général de l'Ain et 5 000 € par d'autres financeurs : **+ 60 000,00 €**

- de subventions pour l'installation des aires de jeux rue Pierre Loti dont vous trouverez la contrepartie en dépenses ci-après ; soit 50 000 € pour la Région, 14 500 € par le Conseil général de l'Ain et 58 000 € par d'autres financeurs : + 122 500,00 €

- d'une inscription complémentaire dont les financements proviennent du Conseil général de l'Ain pour les travaux sur la route du lac Genin : + 10 519,00 €

**8- Les ajustements et mesures nouvelles pour la culture et le patrimoine :**

**- 2 001 383,06 €**

Il s'agit :

- d'une écriture de régularisation neutralisant en contrepartie une dépense reportée d'un égal montant et concernant des recettes et subventions prévisionnelles pour le projet du Musée de la Grande Vapeur. Aussi, dans un souci de transparence de l'opération et compte tenu des engagements non justifiés à ce jour, il vous est demandé de bien vouloir annuler ces recettes non recouvrables afin d'assainir la situation financière de l'opération : - 2 005 383,06 €

- de recettes complémentaires perçues pour l'organisation de spectacles à Lyon : + 4 000,00 €

---oOo---

*Le total des inscriptions nouvelles et ajustements proposés en recettes se traduit donc globalement par une augmentation des recettes de 9 706 266,91 €*

---oOo---

**B – LES DEPENSES NOUVELLES**

**+ 6 057 236,50 €**

Les mesures nouvelles les plus significatives concernent les postes suivants :

1- La remise à niveau des dépenses de personnel : + 356 727,00 €

2- La remise à niveau des moyens des services : + 71 000,00 €

3 – La remise à niveau des crédits informatique : + 47 140,00 €

4 – Les moyens supplémentaires dans le domaine de la politique de la ville et les affaires sociales : + 192 803,00 €

5- Les inscriptions complémentaires pour les réserves foncières : + 320 000,00 €

6- Les ajustements de crédits et inscriptions complémentaires pour l'urbanisme, l'entretien des bâtiments administratifs, culturels et installations sportives:

- 1 870 365,48 €

Il s'agit principalement de crédits à désaffecter pour des opérations qui ne donneront pas lieu à réalisation en 2008 et réaffectées sur de nouvelles opérations d'entretien dont – 2 005 383,06 € pour le programme du Musée de la Grande Vapeur pour ne mobiliser que les crédits nécessaires sur 2008 à ce même programme, soit un total de crédits transférés à hauteur de – 2 559 044,48 € pour 688 679 € de dépenses nouvelles, dont vous trouverez le détail dans le rapport qui vous est soumis.

7 – La remise à niveau des crédits pour l'entretien des espaces verts: + 104 200,00 €

8 – <u>La remise à niveau des crédits pour la voirie, l'éclairage public et les réseaux:</u>	+ 643 675,58 €
9 – <u>La remise à niveau des crédits pour les affaires scolaires et restauration :</u>	+ 11 215,00 €
10 – <u>La remise à niveau des crédits pour les affaires culturelles, bibliothèque et patrimoine :</u>	+ 138 000,00 €
11 – <u>La remise à niveau des crédits pour les sports:</u>	+ 203 318,00 €
12 – <u>Les ajustements et moyens supplémentaires en matière financière :</u>	+ 5 836 723,40 €
---oOo---	
<b>Au total, le montant global des mesures nouvelles en dépenses s'établit à</b>	<b>+ 6 057 236,50 €</b>
---oOo---	

**Le projet de Budget supplémentaire n° 1 pour l'exercice 2008 se décline donc comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
I – Les reports 2007 sur 2008	10 725 462,47	7 076 432,06
II – Les nouvelles mesures et ajustements	6 057 236,50	9 706 266,91
<b>TOTAL</b>	<b>16 782 698,97</b>	<b>16 782 698,97</b>

M. le MAIRE précise que les subventions inscrites en recettes au budget 2007 n'étaient pas fondées sur des arrêtés attributifs. Ces recettes n'étant pas certaines, elles n'auraient pas dû être inscrites au budget.

M. ODOBET indique que le groupe d'opposition n'approuvera pas ce budget supplémentaire pour trois raisons :

- En premier lieu car ce budget, s'il comporte des corrections à la marge dont certaines sont intéressantes, s'inscrit dans le prolongement du budget primitif 2008 de la majorité précédente qui avait conduit les élus d'opposition à voter contre.
- En deuxième lieu, parce que les élus de l'opposition auraient mis l'accent sur trois politiques phares : l'économie et l'emploi, l'éducation et l'environnement. A titre d'exemple, il ne voit pas de mesures dans les domaines de l'environnement ou de l'emploi.
- Enfin, parce que ce budget, techniquement excellentement bien présenté, manque de lisibilité politique. On ne perçoit pas à travers ce budget supplémentaire de ligne politique, la direction dans laquelle la majorité veut aller.

M. le MAIRE précise que dans le domaine social des efforts considérables sont d'ores et déjà entrepris dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, avec la mise en place du programme de réussite éducative (PRE), l'extension de l'ouverture des centres sociaux aux vacances scolaires, l'ouverture du centre d'Echallon,...

Il ajoute que les élus travaillent sur la création d'une crèche dans la maison Convert et préparent une politique active dans le domaine de la rénovation urbaine pilotée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).



Concernant l'économie, M. le MAIRE rappelle que la commune a transféré la compétence à la Communauté de communes d'Oyonnax (CCO). Pour autant, la majorité ne se désintéresse pas du sujet et le maire a obtenu du président de la région Rhône-Alpes que ce dernier se rende à Oyonnax. La visite est prévue le 15 septembre prochain.

L'adjointe à l'économie travaille sur la cellule de veille pour le reclassement du personnel de l'entreprise Berchet rachetée par le groupe Ecoiffier/Smoby.

En ce qui le concerne, M. le MAIRE a également rencontré le PDG de la société SMOBY pour que le maximum de personnel soit intégré sur le site de Groissiat. L'emploi restera une priorité pour les élus de la majorité.

Dans le domaine de l'environnement, un programme de rénovation des berges du Lange et de la Sarsouille va être mis en place.

Une étude est en cours avec la société IDex pour développer une chaudière à bois pour le réseau de chauffage urbain.

La majorité a également en projets, la rénovation de la Croix Rousse, le quartier nord et la création du lotissement de Gouille Grenier.

M. VERDET fait remarquer que la politique de la nouvelle majorité sera totalement déployée lors de l'examen du budget primitif 2009.

M. ODOBET est conscient que la nouvelle équipe travaille beaucoup et prend acte des informations complémentaires communiquées par M. le MAIRE dans sa présentation orale.

M. VERDET indique que des dépenses probables n'avaient pas été inscrites dans le budget primitif 2008 comme des reliquats de crédits à verser à la CAF au titre des exercices 2006 et 2007 (170 000 euros) ainsi que le changement des roulettes de la toiture du centre nautique (150 000 euros).

Mme FERRI évoque les choix gouvernementaux récents à travers le décret du 15 mai 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires qui prévoit notamment de modifier les horaires des écoles primaires qui passent à 24h pour tous les enfants. Elle propose à l'assemblée de déposer un recours en annulation de ce décret.

M. le MAIRE rappelle que nous sommes dans une assemblée communale et que nous n'avons pas à commenter les actions de l'Etat.

Mme FERRI ajoute que ces nouvelles dispositions vont peser sur le budget communal.

Mme REGLAIN indique que la municipalité va adopter des mesures nouvelles qui vont permettre de pallier ces nouveaux besoins. En conséquence, l'incidence des mesures gouvernementales applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire ne devrait pas poser de problème.

M. GUICHON souhaite que le conseil municipal ne prenne pas de positions sur des textes à caractère national.

La proposition de Mme FERRI n'est pas retenue.

Le budget supplémentaire relatif au budget principal de la ville est adopté par 28 voix (4 contre et 2 abstentions).

## **Adoption des budgets supplémentaires relatifs aux différents budgets annexes**

M. ODOBET demande pour chaque budget annexe un vote séparé.

Budget annexe « Eau »

Le budget supplémentaire est adopté par 28 voix (6 abstentions).

Budget annexe « Assainissement »

Le budget supplémentaire est adopté à la majorité par 28 voix (6 abstentions).

Budget annexe « Forêts »

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « local commercial de Veyziat »

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « cinéma Atmosphère »

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « Valexpo »

Le budget supplémentaire est adopté par 28 voix (6 abstentions).

### **6. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES**

M. VERDET expose qu'il appartient au conseil municipal de fixer pour le mandat le mode et la durée d'amortissement des frais d'études non suivies de réalisation. Il propose de fixer la durée à deux ans selon le mode linéaire sans prorata temporis.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **7. MODIFICATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS ET DES PARTICIPATIONS**

M. GUICHON expose qu'il convient de modifier le tableau des subventions et des participations pour en permettre le versement. Il précise que les impayés à verser à la CAF au titre des exercices 2006 et 2007 ont été intégrés dans les modifications.

65/6574/40 – Subventions et concours aux associations – section sport :

* Oyonnax Plastics Vallée Sport Boule :	6 600,00 €
(5 000 € en subvention classique et 1 600,00 € pour éducateur)	
* Amicale Boule Oyonnaxienne :	- 2 000,00 €
(Annulation manifestation « Top 16 doublettes »)	
* Plastics Vallée Football Club :	20 000,00 €
( Educateurs)	
* Société de Natation Oyonnaxienne :	3 000,00 €
(Pour Florian SCHAFFER)	
* Jeune Chambre Economique d’Oyonnax :	2 300,00 €
(Participation de M.Franck VUAILLAT au championnat du monde de triathlon à Hawaï en octobre 2008 et sponsorisé par la J.C.E. d’Oyonnax)	
* Association Sportive du Lycée Paul Painlevé	800,00 €
(Championnat de France U.N.S.S.)	
<b>* TOTAL .....</b>	<b>30 700,00 €</b>

65/6574/421 – Subventions et concours aux associations – Centre de Loisirs :

* Association des Centres Sociaux d’Oyonnax :	11 500,00 €
(participation à l’accueil de loisirs des 4/6 ans au Centre Social Ouest – annexe de la Forge)	
<b>* TOTAL .....</b>	<b>11 500,00 €</b>

65/657362/520 – Subventions au Centre Communal d’Action Sociale :

* C.C.A.S. d’Oyonnax :	
(20 000,00 € de fonctionnement + 37 500,00 € pour le P.R.E.)	57 500,00 €
<b>* TOTAL .....</b>	<b>57 500,00 €</b>

65/6574/63 – Subventions et concours aux associations – Aides à la famille :

* Caisse d’Allocation Familiales de l’Ain :	161 384,00 €
(Reliquat 2006, 2007 et complément participation)	
<b>* TOTAL .....</b>	<b>161 384,00 €</b>

65/6574/90 – Subventions et concours aux associations – Interventions économiques :

* Jeune Chambre Economique d’Oyonnax :	5 000,00 €
(Salons des vins 2008)	
<b>* TOTAL .....</b>	<b>5 000,00 €</b>

M. ODOBET demande si toutes les demandes ont été satisfaites.

M. le MAIRE répond qu’il a été donné suite à toutes les demandes ainsi qu’aux engagements pris par la majorité précédente.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

## **8. PREMIERE PROGRAMMATION 2008 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

Mme HUGON expose que quatre actions vont être mises en place dans les domaines de l'insertion et de l'emploi, d'une part, et de l'aménagement urbain, de l'habitat et du cadre de vie d'autre part.

Dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, il est prévu une première action permettant aux habitants du bassin qui ne maîtrisent pas (ou mal) la langue française, d'acquérir les bases de l'expression, la compréhension du français, tant à l'oral qu'à l'écrit. Ceci pour favoriser leur accès à l'emploi et leur autonomie dans la vie quotidienne et en seconde action un espace de créativité, d'expressions et d'ouvertures culturelles autour des pratiques d'écriture permettant aux participants d'être plus à l'aise dans la vie familiale, sociale et professionnelle

Dans le domaine de l'aménagement urbain, de l'habitat et du cadre de vie, il est prévu la mise en place, sur le quartier La Forge, d'espaces de jeux adaptés aux enfants et de créer des relations entre habitants et sur le quartier La Plaine de permettre aux jeunes et adultes du secteur d'évoluer sur un terrain de jeux adapté, de rendre plus attrayant un lieu de passage très fréquenté par les habitants de la Plaine de par sa proximité avec un centre commercial

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **9. SOLDE DES PARTICIPATIONS VERSEES A LA CAF POUR 2006 ET 2007**

M. HARMEL rappelle que par délibérations en date du 19 juin 2006 et 26 février 2007 le précédent conseil municipal a approuvé les conventions de participations financières à verser à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain au titre des exercices 2006 et 2007 pour l'exploitation du Centre Social Ouest et des Haltes-Garderies Gribouille et Coccinelle.

Le montant de ces participations s'établissait à partir de budgets prévisionnels présentés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et en cas de prévisions insuffisantes, le déficit, après analyse, pouvait être compensé.

En 2006, la participation versée par la ville a été de 245 000 euros alors que le compte de résultat et le bilan laissent apparaître un déficit de 45 270,13 euros.

En 2007, la participation versée par la ville a été de 251 000 euros et la convention n°240/2007 prévoyait un appel de fonds de 321 957 euros maximum. Après étude du budget prévisionnel en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, il reste à régler, pour 2007, la somme de 59 630 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil de procéder au versement du solde pour 2006 soit 45 270,13 euros, d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention n°339/2006 et de verser le solde de l'appel de fonds pour 2007 soit 59 630 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **10. CONVENTION DE FINANCEMENT 2008 AVEC LA CAF**

M. HARMEL rappelle que par délibération du 26 février 2007 le précédent conseil municipal a approuvé une convention d'objectifs destinée à fixer les orientations pour la période 2007-2009 au titre de l'exploitation du Centre Social Ouest et des Haltes-Garderies Gribouille et Coccinelle.

Une convention financière annuelle doit être conclue chaque année pour définir le montant et les conditions d'utilisation des participations versées par la ville.

Ces conventions interviennent dans le cadre de la nécessaire contractualisation des relations entre la commune et les organismes recevant plus de 23 000 € de participation financière par an.

Il précise que le montant de la participation à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain au titre de l'année 2008 s'élève à 353 870 euros et indique qu'un premier acompte de 318 483 euros sera versé dès la signature de la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **11. PROGRAMMATION URBAINE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FISAC POUR LA 3E TRANCHE**

Mme GUIGNOT rappelle que depuis plusieurs années, la chambre de commerce et d'industrie de l'Ain et l'association des commerçants et artisans d'Oyonnax (le Pôle du commerce de la Vallée), travaillent avec la commune d'Oyonnax à la définition d'un projet en vue de la redynamisation du centre ville.

Il est proposé aujourd'hui de poursuivre cette démarche autour de deux catégories d'actions, des actions de fonctionnement et des actions d'investissement.

Concernant les actions de fonctionnement, une première action consiste en l'animation de l'opération commerciale indispensable pour obtenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques. Une seconde action consiste en la création d'événements commerciaux comme la mise en place en fin d'année d'une patinoire.

Concernant les actions d'investissement, une première action consiste à aménager le parking sauvage de la Grande Vapeur afin de relier les deux pôles commerciaux du centre ville : l'hyper centre et le quartier nord proche du centre ville commercial. Une seconde action consiste à améliorer l'attractivité du centre ville par un dispositif d'illuminations des rues

M. le MAIRE remercie Mme GUIGNOT pour son travail important sur l'emploi, le commerce et les salons.

Mme GUIGNOT expose qu'elle est en train d'étudier avec le pôle du commerce la tenue d'un salon de l'automobile haut de gamme à Valexpo le 1er week-end d'octobre ainsi qu'un marché alimentaire l'avant dernier week-end de novembre.

La délibération est adoptée par 28 voix (6 abstentions).

## **12. ATTRIBUTION D'UN MARCHE RELATIF AU CHAUFFAGE DU BOULODROME**

M. TOURNIER BILLON rappelle au conseil que le chauffage du boulodrome est actuellement assuré par un système de rayonnants électriques. Dans le cadre de la rénovation du boulodrome, il est prévu de remplacer cette installation par un système de radiants fonctionnant au gaz naturel.

Par avis d'appel public à la concurrence du 19 mai 2008, une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de permettre l'attribution de deux lots portant sur les travaux suivants :

- Lot 01 : Chauffage Gaz, portant dépose de l'ancien système de chauffage, fourniture et pose du nouveau système de chauffage.
- Lot 02 : Electricité, portant dépose des anciennes installations, installation d'un tableau général, et prestations accessoires.

Le montant estimé de ces travaux est de 145 000 euros HT, soit 120 000 euros HT pour le lot 1 et 25 000 euros HT pour le lot 2. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 3 juin 2008.

A la suite de l'examen des candidatures et des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 5 et 10 juin 2008, propose de retenir l'offre qu'elle a jugée économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise Servignat pour un montant de 108 917,22 €HT, soit 130 265 €TTC., pour le lot 1 (gaz). La commission d'appel d'offres a déclaré le lot 2 infructueux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient pour ce marché l'entreprise Servignat proposée par la commission d'appel d'offres.

<p><b>13. ATTRIBUTION D'UN MARCHE RELATIF A LA DEMOLITION DE BATIMENTS RUE DU MAQUIS</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme REGLAIN rappelle au conseil que la maternelle Nord fait actuellement l'objet d'un projet visant à construire quatre classes. Afin de permettre cette construction, les bâtiments situés rue du Maquis doivent être démolis, les caves remblayées et les murs mitoyens préservés pour la durée de l'opération.

Les bâtiments concernés par cette opération sont :

- le bâtiment contenant actuellement la ludothèque au 7 rue du Maquis,
- le bâtiment contenant actuellement le secours populaire au 9 rue du Maquis,
- des maisons d'habitation vides au 11 rue du Maquis.

L'estimation des travaux était de 72 360,00 €HT, soit 86 542,56 €TTC.

Pour sélectionner l'entreprise appelée à réaliser les travaux, une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée. Un avis d'appel d'offres a été envoyé au Progrès de Lyon le 7 mai 2008.

La date limite de dépôt des offres a été fixée au 2 juin 2008.

A la suite de l'examen des candidatures et des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 5 juin 2008 et 10 juin 2008, propose de retenir l'offre qu'elle a jugée économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de la société Entreprise Oyonnaxienne de Travaux Publics (EOTP) pour un montant de 57 609,17 €HT, soit 68 900,57 €TTC.

M. ODOBET demande où la ludothèque et le secours catholique sont transférés.

M. le MAIRE répond que la ludothèque est transférée route de la Forge. Pour le secours catholique, le lieu est en cours de finalisation.

M. ODOBET demande si le projet de nouvelle école se fera sur l'ancien site.

M. le MAIRE répond que le projet se poursuit sur le même site pour des raisons de coût.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient pour ce marché la société Entreprise Oyonnaxienne de Travaux Publics proposée par la commission d'appel d'offres.

#### **14. AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE**

*Arrivée de M. TACHDJIAN*

Mme CHAPELU rappelle au conseil que la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance a été attribuée par marché du 7 février 2007 à la société SNC-LAVALLIN.

La rémunération du maître d'œuvre est prévue par application d'un taux de rémunération au coût total des travaux objets du marché. Par application de ce taux, de 14,75%, au montant prévisionnel des travaux alors chiffré à 512 200,00 €HT, le montant prévisionnel de la rémunération du maître d'œuvre était fixé à 76 000,00 €HT.

Après attribution des marchés de travaux, passation d'un avenant aux marchés de travaux intégrant des demandes supplémentaires de la commune concernant notamment la pose caméras supplémentaires et la modification du logiciel de gestion des caméras, les travaux ont été majorés de 54 480,21 €HT. Par application du taux de rémunération, le maître d'œuvre est donc en droit de prétendre à une rémunération complémentaire de 8 035,83 €HT.

De plus, à la demande de la commune, le maître d'œuvre a réalisé une étude complémentaire portant sur la faisabilité et l'intégration de caméras supplémentaires. Celle-ci se monte à 2 500 €HT.

L'avenant a donc pour objet de fixer le montant définitif de la rémunération complémentaire du maître d'œuvre pour l'ensemble des études menées dans le cadre de sa mission à 10 535,83€HT. Le montant total de la rémunération passe donc de 76 000,00 €HT (90 896,00 €TTC) à 86 535,83 €HT (103 496,85 €TTC), soit une augmentation de 13.86%.

M. ODOBET rappelle la position de son groupe contre la mise en place d'un système de vidéo surveillance dans la ville.

M. le MAIRE est d'accord avec la minorité sur les caméras de vidéosurveillance mais précise qu'il faut bien honorer le solde des engagements pris par la précédente majorité.

La délibération est adoptée par 28 voix (6 abstentions).

#### **15. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PPRI**

M. le MAIRE rappelle au conseil que la commune est saisie, pour avis, dans le cadre de l'enquête publique qui s'est tenue du 13 mai au 13 juin 2008 portant révision partielle du plan de prévention du risque d'inondation (PPRNPI), sur le projet de reclassement en zone d'aléa faible de la parcelle n° AI 922 située à l'angle des rues Voltaire et Pasteur actuellement inscrite au PPRNPI en zone d'aléa fort.

Ce classement en zone d'aléa fort avait été contesté par la société SOLYMOB devant le tribunal administratif qui, en référé, avait donné raison à la société et conclut à la suspension du PPRI.

Il est proposé de donner un avis favorable au classement en zone bleue (constructible avec prescriptions) préconisé par le préfet.

M. ODOBET considère que cette parcelle reste inondable.

M. le MAIRE rappelle que la SEMCODA est propriétaire d'une parcelle proche et qu'elle pourrait également envisager un recours contre le classement de sa parcelle en zone rouge.

M. TOURNIER BILLON fait remarquer que ce document pour rester sérieux ne devrait pas être révisé tous les ans. Il précise que le maire devra être très vigilant en cas de construction nouvelle compte tenu du sens unique rue Voltaire.

La délibération est adoptée à la majorité par 28 voix (6 abstentions).

#### **16. REMISE DE PENALITES DE RETARD LIEES AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RD13**

M. le MAIRE rappelle au conseil que l'aménagement de la RD13 fait l'objet de travaux de requalification. Par délibération du 23 avril 2007, le conseil municipal précédent a autorisé la signature du marché précédent pour les travaux de la tranche 1, portant aménagement du giratoire de la croix de Veyziat. Ceux-ci ont été attribués pour le lot n°1 :VRD à la société « Eurovia - SA Routière » et pour le lot n°2 : Eclairage à la société « SMEE – Société Mâconnaise d'Entreprise Electrique » - 71000 Senece les Macon.

Le remplissage des îlots, phase finale d'exécution des travaux, a été exécuté pour le 24 octobre 2007, dans les délais prévus au marché.

Si les travaux ont été exécutés conformément aux règles de l'art dans le respect des obligations contractuelles, le résultat esthétique de l'opération n'a pas donné entière satisfaction. Il a donc été demandé aux entreprises d'améliorer l'aspect esthétique des ouvrages.

Les entreprises ont procédé gracieusement à ces travaux de reprise dans des conditions météorologiques hivernales qui ont conduit à différer la réception des travaux d'un peu plus de trois mois.

La stricte application des règles contractuelles conduirait à faire payer aux entreprises les pénalités de retard prévues au contrat correspondant à 1/3 000ème du montant du marché par jour de retard, soit 30 166,56 €HT pour la société SA Routière et 3 199,58 €HT pour la société SMEE.

Les entreprises ayant réalisé, à la demande de la commune et sans surcoût, des travaux de reprise en vue d'améliorer l'esthétique de l'opération dans des conditions météorologiques défavorables, il est proposé d'accorder à la société SA Routière et à la société SMEE une remise totale des pénalités de retard qui leur sont imputées pour l'exécution des travaux de la tranche 1 de la requalification de la RD13 à Veyziat.

M. ODOBET indique que des délais supplémentaires auraient du être accordés à l'issue de la réception.

M. le MAIRE répond que cela n'a pas été le cas et que les travaux ont été réalisés dans des conditions exécrables.

La délibération est adoptée par 32 voix (2 abstentions).

#### **17. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION D'UN COURT DE TENNIS EXTERIEUR**

M. VERDET rapporteur, rappelle au conseil que le court de tennis n° 5 a fait l'objet d'une régénération par application d'une résine nouvelle, courant octobre 2005. L'ouvrage n'a pas donné satisfaction ; de nombreuses cloques et fissures sont apparues depuis ces travaux de régénération de la résine.

Des travaux sont entrepris afin de faire disparaître définitivement l'apparition des cloques et fissures.



Les travaux comprennent notamment :

- rabotage de l'enrobé existant sur la moitié du terrain (longitudinalement) et dépose des bordures existantes
- reprofilage par la réalisation d'une première couche d'enrobé type 0/10 pour création d'une pente unique,
- fourniture et mise en oeuvre d'une couche d'enrobé (tapis final de type 0/6)
- fourniture et pose d'une nouvelle résine
- traçage au sol des lignes blanches (résine blanche anti-fusante).

Le montant des travaux (option incluse) est estimé à 45 358,30 euros HT.

M. ODOBET demande si le cahier des charges n'avait pas été respecté.

M. le MAIRE répond qu'il n'y avait pas de cahier des charges.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<b>18. TRANSFERT DE COMPETENCES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE</b>
---------------------------------------------------------------------------------

M. le MAIRE informe le conseil de la possibilité de transfert, sous forme optionnelle, au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, des compétences suivantes :

**I - GAZ :**

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain exerce, sur le territoire de ses collectivités adhérentes, les compétences suivantes :

1.étude des questions relatives à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation du gaz ;

2.représentation des collectivités adhérentes dans tous les cas où les lois et règlements, en particulier ceux sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, prévoient que les communes et syndicats doivent être représentés ou consultés ;

3.pour les collectivités adhérentes, organisation de la distribution du gaz et, en particulier, discussion et passation avec les entreprises concessionnaires de tous contrats, cahiers des charges et avenants ayant pour objet la distribution de gaz ;

4.représentation et défense des intérêts des collectivités adhérentes, dans le cadre des contrats de concessions, des lois et des règlements en vigueur ;

5.organisation du contrôle prévu par le décret-loi du 8 août 1935.

Les éventuels investissements que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain est amené à faire sur le réseau de distribution publique de gaz d'une commune ne sont réalisés que sur demande de celle-ci et sous réserve de sa participation financière.

**II - COMMUNICATION ELECTRONIQUE :**

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain exercera tout ou partie des compétences suivantes en matière de communication électronique :

1. propriété, maîtrise d'ouvrage des équipements de communication électronique (zones de télécommunications avancées, télé centres, centres multimédias, réseaux de vidéocommunication, réémetteurs de télévision...).

Exercice de la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage, premier établissement et/ou travaux ultérieurs d'infrastructures destinés à supporter des réseaux de télécommunications, pour les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs dans les conditions définies par l'article L 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou tout autre article qui le remplacerait.

2. gestion des services correspondant à ces équipements, y compris la capacité d'intervenir comme opérateur dans le respect des textes légaux existants ou à intervenir sur ce sujet.

3. compétences communales ou intercommunales concernant les réseaux distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision définies à l'article 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, ou dans tout autre texte législatif qui lui serait substitué ou qui viendrait la compléter.

### III – TELECOMMUNICATION :

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain exercera les compétences suivantes en matière de télécommunication, soit :

1. rassemblement des plans des réseaux en vue de leur intégration au Système d'Information Géographique ;

2. instruction pour le compte de la commune, à l'aide des plans précités, des dossiers techniques accompagnant les demandes de permissions de voirie ;

3. contrôle du décompte des redevances présenté par les opérateurs.

### IV – ORGANISATION DE LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE, DONT FRANCE TELECOM.

Monsieur le Maire expose que les redevances dues par les opérateurs de communication électronique au titre de l'occupation du domaine public par leurs ouvrages sont prévues par les articles L.45-1, 46, 47 et R20-51, 20-52, 20-53, 20-54 du Code des Postes et Communications Electroniques (CPCE), et donne connaissance au Conseil Municipal desdits articles.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- déterminer le montant total de la redevance pour occupation du domaine public de la commune sur la base de l'inventaire des ouvrages de communication électronique établi au 1er janvier de l'année de perception de la redevance ;

- fixer pour 2008 les montants unitaires de la redevance pour occupation du domaine public de la commune, selon les valeurs annexées à la présente délibération, valeurs conformes à l'article R20-52 du CPCE ;

- revaloriser ces montants unitaires automatiquement chaque année, conformément à l'article R20-53 du CPCE, par application au 1er janvier de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Les modalités de calcul de la redevance ainsi précisées s'appliquent pour 2008 et pour les années suivantes. En tant que de besoin, elles pourront être redéfinies sur la base des nouvelles dispositions réglementaires qui interviendraient au lieu et place des précédentes.

(Madame ou Monsieur) le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain :

- propose de percevoir pour le compte de la commune, le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par les opérateurs de communication électronique, dont France Télécom ;
- précise que la totalité de ladite redevance sera restituée à la commune ;
- demande que la commune envoie copie au Syndicat de toutes les autorisations de voirie et conventions d'occupation du domaine public établies pour des opérateurs de communication électronique, pour l'année 2007 et pour les années suivantes, afin de maintenir à jour l'inventaire des infrastructures ;
- invite la commune à autoriser le Syndicat à obtenir auprès des opérateurs de communication électronique les plans d'implantation des ouvrages situés sur le domaine public placé sous la responsabilité de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><b>19. APPROBATION DU PROGRAMME DE RESORPTION DES « ZONES BLANCHES ADSL » ET VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. GUICHON indique que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain a prévu au titre de son programme d'activité la résorption des zones blanches.

Ce programme consiste en l'installation d'équipements sur les zones concernées. Ceux-ci permettront à chaque abonné de prétendre à une amélioration significative du service avec un débit minimum de 512 kbps.

Le coût global de l'opération est estimé à 1,7 millions d'euros. La répartition de son financement a été décidée comme suit :

- Subvention du Conseil Général : 300 000 €
- Avance du Conseil Général : 400 000 €
- Participation du SIEA : 700 000 €
- Participation de l'ensemble des communes concernées : 300 000 €

La commune peut prétendre à ce programme pour seulement 3000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **20. MARCHE COMPLEMENTAIRE AU TRANSPORT SCOLAIRE**

*Le marché ayant été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres, le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.*

## **21. ACCUEIL DE LOISIRS MATERNELS - MISE EN PLACE DE LA RESTAURATION DE MIDI**

M. HARMEL rappelle au conseil que par délibération du 28 avril 2003, il a été créé le Centre de loisirs maternel dénommé dorénavant « Accueil de loisirs maternel ».

La nouvelle municipalité souhaite compléter les actions actuellement conduites par la mise en place d'un système de restauration à midi, ce qui correspond de surcroît à la demande des familles.

Les repas seraient pris dans les locaux du restaurant scolaire Pasteur, les mercredis et durant les vacances scolaires, excepté les trois premières semaines du mois d'août, date de fermeture de la structure.

Il précise que suite à une rencontre récente avec des familles, il propose d'amender le projet de délibération en fixant le tarif à 4 euros au lieu des 3.60 euros inscrits dans le projet.

M. ODOBET s'interroge sur la pertinence de l'accueil au restaurant maternel compte tenu de l'âge des enfants.

Mme REGLAIN précise que les élus ont prévu du mobilier adapté à la taille des enfants.

Mme FERRI souhaite savoir pourquoi le quotient familial ne s'appliquera pas sur ce service.

M. HARMEL répond que ce nouveau service ouvrira droit au bon familial.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **22. CENTRES SOCIAUX EST ET OUEST - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT POUR LA RESTAURATION DE MIDI**

Mme HUGON, rappelle au conseil que les centres sociaux Est et Ouest disposent tous deux d'un accueil de loisirs dans leurs locaux respectifs ou mis à disposition par la Ville d'Oyonnax.

Ces structures situées à Nierme, rue Anatole France ou Centre social de la Plaine accueillent respectivement des enfants âgées de 6 à 15 ans ou 6 à 13 ans.

La Ville d'Oyonnax a décidé d'ouvrir le restaurant scolaire situé rue Edgar Quinet pour son propre accueil de loisirs maternel les mercredi et durant les vacances scolaires.

Dans ce cadre, la municipalité souhaiterait également mettre les locaux du restaurant scolaire à disposition des Centres Sociaux Est et Ouest, les mercredi et durant les vacances scolaires, excepté les trois premières semaines du mois d'août pour qu'enfants et adolescents puissent venir déjeuner.

Par ailleurs, un transport serait nécessaire pour prendre en charge environ 25 à 30 enfants du centre social Nierme à destination du restaurant scolaire et retour.

La municipalité souhaite ainsi compléter les actions actuellement conduites, ce qui correspond de surcroît à la demande des familles.

Mme HUGON précise que ce service gratuit bénéficiera à 25/30 enfants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **23. AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE**

Mme LEVILLAIN rappelle au conseil que lors de sa séance du 19 juin 2006, le conseil municipal précédent avait retenu l'entreprise SOGERES pour la fourniture de repas en liaison froide aux restaurants municipaux.

Le marché, d'un montant annuel estimé de 250 888 euros HT a été signé le 17 juillet 2006 et notifié le 1er août 2006. Il s'exécute sur une durée de 36 mois, du 1er septembre 2006 au 31 août 2009, pour un montant total de 752 664 euros HT.

Ce marché prévoit la fourniture de repas aux enfants des écoles maternelles et élémentaires les quatre jours de la semaine pendant la période scolaire et tous les jours pour les personnels de service et surveillants, les personnes âgées des foyers et les personnes âgées livrées à domicile par le personnel municipal.

La commune souhaite assurer un service de restauration pour l'accueil de loisir des maternelles les mercredis et lors des vacances scolaires. Comme le marché ne prévoit pas de fourniture de repas au restaurant municipal ces jours là, il convient de passer un avenant afin de permettre la fourniture de repas aux enfants et aux adultes les encadrant.

Le montant estimé de l'avenant est de 9 496 euros HT pour la période allant du 10 juillet 2008 à la fin de l'exécution du marché, ce qui fait passer le marché de 752 664 euros HT à 762 160 euros HT, soit une augmentation de 1,26%.

Mme FERRI se dit favorable sur le principe de la délibération mais attire l'attention de l'assemblée sur des problèmes de qualité des repas.

M. le MAIRE répond qu'il a prévu de rencontrer l'entreprise gestionnaire.

La délibération autorisant Monsieur le MAIRE à signer l'avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide aux restaurants municipaux conclu avec la SOGERES est adoptée à l'unanimité.

## **24. DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

M. HARMEL rappelle que lors du conseil municipal du 19 mai 2008 six élus ont été désignés pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

La commission sociale a souhaité depuis lors que siègent au conseil d'administration du CCAS, huit membres d'associations représentant les différents domaines d'intervention du secteur social. Afin de respecter la parité élus/membres d'associations, il est donc nécessaire de désigner deux nouveaux élus.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Anne-Marie BEVAND et Mme EVELINE ACCIARI pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS

## **25. DETERMINATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2008/2009**

Mme REGLAIN expose au conseil qu'il lui appartient chaque année de se prononcer sur le tarif du repas servi aux enfants des écoles. Elle rappelle que depuis 2006, les collectivités territoriales déterminent librement les tarifs.

Outre les enfants des écoles élémentaires et maternelles de la ville, sont concernées les personnes âgées pour le portage des repas à domicile. Les plafonds pour le bénéfice de la réduction, soit liés au quotient familial, soit au niveau de ressources des personnes âgées sont modifiés par rapport à ceux de 2007.

Compte tenu des charges déjà supportées par les familles et les personnes âgées, il est proposé de maintenir à partir de la rentrée de septembre 2008 les tarifs en vigueur pendant l'année scolaire 2007-2008

Mme FERRI fait remarquer que le système actuel de réservation manque de souplesse en ne permettant les ajustements qu'une fois par mois. Il serait intéressant que les réservations au titre des repas occasionnels puissent être modifiées à la semaine.

M. le MAIRE répond qu'il a chargé Mme REGLAIN d'examiner le dossier.

Mme REGLAIN indique que les conditions vont être assouplies et que le sujet est en cours d'étude.

La délibération portant maintien des tarifs précédents est adoptée à l'unanimité.

## **26. DETERMINATION DES TARIFS CULTURELS POUR LA SAISON 2008/2009**

Mme COLLET indique que le projet de modification de la politique tarifaire porte sur quatre points :

- Améliorer la cohérence tarifaire ;
- Rendre l'offre en faveur des publics à faibles revenus plus attractive : chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, plus de 65 ans ;
- Inciter les familles à s'orienter vers les arts plastiques ;
- Donner aux jeunes la possibilité de se rendre dans les bibliothèques et au cinéma de façon plus accessible surtout pour les moins de 16 ans et les étudiants de moins de 26 ans

### **Arts plastiques – Droits d’inscription**

La délibération est adoptée à l’unanimité.

### **Arts plastiques – Conférences histoire de l’Art**

La délibération est adoptée à l’unanimité.

### **Arts plastiques – Droits d’inscription stages**

La délibération est adoptée à l’unanimité.

### **Bibliothèque municipale**

La délibération est adoptée à l’unanimité.

### **Cinémas Centre Culturel et Atmosphère**

Mme COLLET fait part de sa crainte quant au risque de perte du label « Art et essai ».

M. ODOBET considère que le droit d’entrée à 6.60 euros est élevé pour une famille et demande si pour les scolaires il ne serait pas possible d’envisager une gratuité par an.

Mme COLLET précise que les familles ont droit à des réductions.

La délibération est adoptée par 28 voix (6 abstentions).

### **Chèques cinéma**

Mme COLLET précise que le carnet n’est pas nominatif, un groupe peut en bénéficier.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

### **Conservatoire à rayonnement départemental – Droits d’inscriptions**

Mme COLLET indique que les tarifs ont été arrondis et restent très abordables en comparaison aux autres Conservatoires de la région.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

### **Conservatoire à rayonnement départemental – Locations d’instruments**

Mme COLLET indique que les tarifs ont certes été augmentés mais qu’en contrepartie il ne sera plus demandé de caution.

M. ODOBET fait remarquer que ces tarifs pénalisent les Oyonnaxiens.

La délibération est adoptée par 30 voix (4 abstentions).

### **Conservatoire à rayonnement départemental – Droits d'inscription stages de danse**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Droits d'entrée – Musée du peigne**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Musée du peigne – Tarifs affiches et catalogues**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Spectacles**

M. ODOBET s'interroge sur l'augmentation des tarifs des spectacles scolaires.

Mme COLLET répond qu'elle n'est pas significative et qu'il y a une vraie éducation à faire valoir pour sensibiliser le public aux coûts.

La délibération est adoptée par 30 voix (4 abstentions).

### **Opération « Ecole et Cinéma »**

Mme COLLET expose au Conseil que l'opération "Ecole et cinéma" est un projet initié et financé par les ministères de la Culture et de l'Education Nationale. Il s'adresse au jeune public de 4 à 12 ans (enfants de la grande section de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire) et à ses enseignants.

Les deux objectifs poursuivis sont :

- d'inciter les enfants à prendre le chemin de la salle de cinéma et s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage, de lien social ...
- d'initier une réelle approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer

Les salles désireuses de participer à Ecole et Cinéma s'engagent à l'application d'une politique tarifaire spéciale volontairement avantageuse pour les élèves lors des séances du dispositif. Le taux de location des copies est fixé à 30 % sans minimum garanti pour le distributeur. En accord avec les distributeurs, le tarif pratiqué est fixé à 2.50 € par élève et par séance. Le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et les accompagnateurs.

Afin de réduire la participation demandée aux familles, il est proposé à l'Assemblée de prendre en charge le prix du billet à hauteur de 50 %.

M. ODOBET demande si actuellement il existe des classes d'Oyonnax qui participent à l'opération ;

Mme COLLET répond par l'affirmative.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



## **27. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. le MAIRE rappelle au Conseil que le tableau actuel des emplois de la ville a été adopté par délibération du 28 septembre 2007 et est entré en vigueur au 1er janvier 2008.

Il précise que ce tableau des effectifs doit, toutefois, connaître une certaine souplesse pour répondre à des cas particuliers, tels que :

- mouvements de personnel (départs, arrivées)
- changements de situations de carrière (avancements de grades, promotions internes)
- parution de nouveaux textes, modification de quotas, etc ...

Il propose donc de modifier le tableau initial pour autoriser les ajustements précités, en créant :

- 3 postes d'attaché principal
- 1 poste d'animateur principal
- 6 postes d'adjoint administratif de 1ère classe
- 1 poste d'opérateur des APS
- 8 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe
- 5 postes d'adjoint technique de 1ère classe
- 6 postes relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale

et en supprimant :

- 1 poste d'attaché
- 3 postes d'adjoint administratif de 2ème classe
- 5 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe
- 5 postes d'adjoint technique de 2ème classe

Il précise que ce projet a reçu un avis favorable du comité technique paritaire en date du 11 juin.

La délibération est adoptée par 28 voix (6 abstentions).

## **28. MAJORATION DES HEURES POUR LE TRAVAIL DE NUIT ET LES JOURS FERIES**

M. VERDET expose au conseil que certains agents effectuent une partie de leur service entre 21 heures et 6 heures. Ce sont des agents qui sont affectés à titre permanent ou temporaire dans les bâtiments communaux tels le Centre Culturel, les centres sportifs, les écoles primaires, ...

Les décrets n° 61-467 et 76-208 prévoient que les agents assurant un service normal, au cours de cette tranche horaire, dans le cadre de la durée réglementaire du travail, peuvent bénéficier d'une indemnité horaire.

Les taux horaires fixés par arrêté ministériel s'élèvent actuellement à :

- taux horaire de base : 0.17 €
- taux majoré : 0.80 €

Le taux de base est majoré lorsqu'un travail, ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance, est fourni.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **29. REGIME INDEMNITAIRE DES POLICIERS MUNICIPAUX**

Mme CHAPELU expose au conseil que le régime indemnitaire attribué aux policiers municipaux, d'un niveau actuellement faible, doit être complété pour motiver les agents en place et attirer les nouvelles candidatures à l'emploi.

Elle propose que leurs indemnités soient revues dans les conditions suivantes, en fonction de la manière de servir des agents.

- indemnité d'administration et de technicité : application du coefficient deux au cours des quatre premières années au sein des effectifs de la ville porté à trois au-delà de quatre ans de service au sein des effectifs de la ville.

- indemnité d'administration et de technicité au chef de police : application du coefficient cinq au cours des quatre premières années au sein des effectifs de la ville porté à six au-delà de quatre ans de service au sein des effectifs de la ville

M. ODOBET s'interroge sur la référence à la manière de servir pour attribuer le régime indemnitaire.

Monsieur le MAIRE répond que la manière de servir pourra être prise en compte.

La délibération est adoptée par 28 voix (6 abstentions).

M. le MAIRE conclut la séance en remerciant le public, la presse, les services administratifs présents.

La séance est levée à 22h40.

\*  
\*            \*